

Réponse du Conseil administratif:

- à la motion du 10 novembre 2008 de MM. Alexis Barbey, Georges Queloz, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Danièle Magnin, Fabienne Aubry Conne et Laetitia Guinand, acceptée par le Conseil municipal le 25 novembre 2008, intitulée: «Pour une politique d'information claire sur les chantiers TCOB et CEVA» (M-834);
- à la motion du 25 novembre 2008 de MM. Miguel Limpo, Yves de Matteis, M^{mes} Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Diana Duarte Rizzolio et Salika Wenger, acceptée par le Conseil municipal le 25 novembre 2008, intitulée: «Merci de penser aux vélos et aux piétons pendant les travaux!» (M-836).

TEXTE DE LA MOTION M-834

Considérant:

- l'importance des chantiers du tram Cornavin-Onex-Bernex et de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse qui auront lieu entre 2009 et 2012;
- l'impact de ces chantiers sur la circulation à Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'adopter une politique d'information claire et transparente pendant toute la durée des travaux. Il s'agit en particulier:

- d'utiliser le site internet pour informer par le biais de plans de l'avancement des travaux;
- de distribuer une information écrite aux citoyens résidant ou travaillant le long des rues affectées;
- de proposer des itinéraires de délestage de la circulation avec une attention toute particulière faite aux cyclistes et piétons.

TEXTE DE LA MOTION M-836

Considérant:

- l'importance des chantiers du tram Cornavin-Onex-Bernex, d'Artamis et de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse qui auront lieu entre 2009 et 2012;
- que ces chantiers vont profondément marquer la circulation en ville pendant plusieurs années;

- que les mobilités douces, les vélos en tête, sont en pleine expansion ces dernières années en ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de veiller, tout comme les partenaires impliqués, à ce que la circulation des vélos, des piétons et des véhicules automobiles soit assurée durant la durée des travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex, d'Artamis et de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse;
- de garantir la sécurité des cyclistes et des piétons en tout temps et dans tout le périmètre des travaux par des indications claires et des aménagements provisoires, si nécessaire.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Ainsi qu'il l'a déclaré en séance plénière, le Conseil administratif est extrêmement soucieux de la diffusion d'une bonne information concernant les chantiers à venir dans le cadre d'un développement de la mobilité à Genève. C'est ainsi qu'un courrier a été adressé au Conseil d'Etat en attirant son attention sur la problématique soulevée par les deux motions traitées simultanément par votre Conseil le 25 novembre 2008. Dans une note adressée à la Ville de Genève par la Direction des ouvrages d'art du Département des constructions et des technologies de l'information, il est indiqué, suite aux motions déposées, qu'une attention encore plus spécifique sera portée à l'information pour les piétons et les cycles en cas de déviations ou de mesures particulières concernant leurs itinéraires habituels, au vu de l'importance du chantier. Néanmoins, les usagers du domaine public sont concernés par les mesures de circulation durant les travaux.

Au début de l'année 2009, les grands chamboulements ont débuté concernant le tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Le quartier de la Jonction et celui de Saint-Gervais sont concernés au premier plan. Il convient de rappeler que c'est l'Etat de Genève qui est le maître d'ouvrage, étant au bénéfice d'une approbation fédérale des plans. L'ensemble des modifications de circulation, temporaires ou définitives, est du ressort de la Direction générale de la mobilité. Un site internet existe et informe de manière générale (www.way-tram.ch).

Concernant la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), la Ville de Genève avait, à l'occasion de l'enquête publique, fait opposition afin de faire valoir ses droits et défendre ses intérêts. Une procédure de conciliation a été mise sur pied et celle-ci a débouché sur une convention. Cette dernière lie les partenaires du projet CEVA, à savoir les CFF et l'Etat de Genève, à la Ville de Genève. Ainsi que le veulent les procédures fédérales, s'agissant d'une réalisation ferroviaire, la commune n'est pas partie prenante dans le cadre de ce

chantier. Tout au plus, pourra-t-elle contribuer à certains aménagements, mais en aucun cas elle ne peut être tenue pour partenaire, à l'instar de n'importe quel propriétaire. Au terme de cette convention, il a été admis que la communication est du ressort des partenaires du projet CEVA, à savoir les CFF et l'Etat de Genève. Ils s'engagent à fournir une information précise et régulière aux habitants et riverains. Des campagnes d'information seront menées selon le même principe que lors de la réalisation de la première étape du projet CEVA à Cornavin. La Ville de Genève a renoncé à sa demande première de création d'une cellule d'information commune face à ces engagements. Elle a néanmoins réussi, selon les demandes de la motion, à obtenir le maintien de la circulation des piétons et des cycles à la rue de l'Encyclopédie, par exemple, ou encore un accès direct à l'école de Pré-Picot depuis le chemin Frank-Thomas au moyen de passerelles provisoires. Un site internet informe la population sur le projet CEVA (<http://www.etat-ge.ch/CEVA>).

Concernant le site dit d'Artamis, au vu de l'ampleur des travaux de dépollution, il n'a pas été possible de maintenir le passage tant pour les piétons que pour les cyclistes. En effet, le site doit être confiné pour éviter tout risque de dispersion des pollutions. En revanche, un itinéraire de substitution par la rue des Gazomètres est utilisable pour relier le boulevard de Saint-Georges et la rue du Stand. Notons néanmoins que cette dernière sera fermée à la circulation de manière prévisionnelle pour une durée d'environ une année et demie dans le cadre de l'extension de la dépollution entre le site d'Artamis et le Rhône, de juillet à décembre 2010, et la construction du TCOB pour la période de janvier à novembre 2011 (voir <http://www.carre-vert.ch/fr/assainissement/le-chantier>).

Il convient de souligner que la création de telles infrastructures ferroviaires (tram et train) ne peut se faire sans des modifications de la circulation et que les nuisances devront être limitées autant que possible. C'est dans ce sens que le Conseil administratif est intervenu auprès du Conseil d'Etat.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 18 février 2009.